

## CONCLUSIONS

Il serait bien trop long de faire part des nombreux éléments et des débats qui ont été apportés par le séminaire dans son domaine à l'interface entre un système technique, la lutte contre le ruissellement et un milieu à la fois socio-économique et écologique.

L'atelier n'a pas souhaité proposer des recommandations quant aux stratégies des projets de CES, mais a essayé de dégager la philosophie de ce type d'aménagement.

Un aménagement crée un nouveau milieu, il faut qu'on accompagne la mise en place de la production dans ce nouveau milieu.

Il y a donc nécessité d'une étude des risques. On dit toujours que l'aménagement augmente la production, mais il augmente le plus souvent aussi le risque. C'est un phénomène dont on parle rarement et l'aménagement est considéré comme terminé avec sa construction physique pour des paysans en situation précaire, qui prennent à l'année certains types d'aménagements ne correspondant pas à leur sujet de production. Par contre pour des familles en situation plus stable, un aménagement à haut rendement et à haut risque peut être intéressant.

L'aménagement possède un impact sur le système social, foncier, la distribution des bénéfices et des coûts d'entretien. Il faut être conscient qu'un

aménagement est un événement important dans la vie d'une communauté. Il est un investissement en travail souvent considérable et exclue d'autres priorités collectives.

Pour résumer : aménagement n'est pas un état mais un procès, dans lequel on injecte de l'information et des capitaux, qui dure une phase suffisamment longue et qui amène à la transformation d'un milieu et non pas d'un élément isolé, et qui doit par conséquent être d'emblée conçu en tant que tel.

Ce type de démarche fait appel à un profil de l'aménageur nouveau, les qualités exigées de celui-ci sont :

- savoir lire un terrain
- avoir une bonne analyse écologique
- ne pas croire à la pertinence des mêmes techniques partout mais une bonne maîtrise de toute la gamme des techniques tant physiques que biologiques, est indispensable.

Il doit bien comprendre la répartition des tâches entre l'aménageur et le paysan sans avoir un décalage entre un discours généreux sur la participation paysanne et une vraie connaissance d'un milieu humain économique et social.

Ceci a des conséquences sur les formations de l'organisation de la recherche.

## ATELIER 2 : PETITE ET MOYENNE HYDRAULIQUE

J.L. SABATIE\*

L'atelier N° 2 a traité de la petite et moyenne hydraulique dans le cadre du séminaire sur "les aménagements hydro-agricoles et les systèmes de production". Les deux termes de la thématique de ces journées :

**aménagements hydro-agricoles** d'une part et **systèmes de production** d'autre part, serviront de grille de lecture des communications présentées.

Quatorze d'entre elles ont pu être exposées au cours de la seule journée de travail programmée, ce qui a laissé bien peu de temps pour les discussions. Il s'agit donc d'avantage de rendre l'esprit et le contenu des communications que ceux des débats. En liminaire on peut cependant restituer, de quelques touches, l'ambiance de l'ensemble de l'atelier.

Dès la première intervention se sont opposées deux présentations manichéennes des petits et moyens aménagements.

\* Ministère de la coopération

- D'un côté le "traditionnel", le "rustique", le "savoir paysan", qui donne une image de stabilité, qui traverse les époques car satisfaisant à une logique propre.

- De l'autre l'intervention extérieure, "moderne", destabilisatrice, mal adaptée, mal acceptée et mal assimilée par les agriculteurs et qui ne produit donc pas les résultats escomptés.

Très rapidement le groupe a su dépasser ce clivage simpliste tout en gardant présent à l'esprit qu'en traitant des aménagements hydro-agricoles on ne pouvait s'arrêter aux seules techniques et qu'il fallait prendre en compte d'autres moyens d'analyses : agronomiques, sociologiques, économiques, juridiques, environnementaux. L'exposé introductif du prof. SAUTTER invitait à cette démarche.

La contribution particulière de M. DIEMER qui propose de considérer "le génie rural comme une ethnoscience" apportait une note originale, en s'interrogeant sur le

contenu culturel des diverses techniques d'aménagements, chacune reflétant un certain type d'organisation sociale, sans parler du développement des forces productives. Les exemples pris chez les Taita au Kenya, chez les Toucouleurs au Sénégal et en plusieurs sites de la planète pour les interventions à base de techniques modernes, illustrent bien le propos.

Cette remarque induit une réflexion sur la nature des communications présentées.

A l'exception de deux d'entre elles (G. BARRIER et S. BERTON) qui proposent une analyse de divers projets pour déboucher selon le mode synthétique sur des recommandations, toutes les autres sont des études de cas. Le lecteur dont la curiosité a été éveillée par M. DIEMER peut alors s'interroger sur l'identité du rédacteur de la communication, sur "le lieu social" d'où il parle, sur la fonction sociale qu'il remplit (chercheur, développeur, représentant des pouvoirs publics, bailleurs de fonds, agent d'une entreprise privée...). Ainsi s'explique en partie la chaleur et l'animation des débats déjà signalées, car le message délivré n'est pas neutre même s'il adopte la forme d'une présentation technicienne ou scientifique ; il convient de saisir la logique propre à l'intervenant et la comparer à celle des divers acteurs du "cas" ou "projet" analysé. Cette prise en considération de différentes logiques restera en filigrane de l'ensemble de ce compte-rendu.

Une dernière observation achèvera de rendre le climat de cet atelier.

Les contributions ne situent que très rarement le projet dans un cadre spatial et économique plus large alors que sur ce dernier point le débat a été riche et animé. Comme nous le verrons plus avant ceci reflète une conception tautologique du "projet", conçu pour lui-même et devenant autosuffisant. Ainsi on s'interroge rarement sur l'origine de l'eau (en dehors du cas des forages), sur l'existence et les pratiques d'usagers éventuels en amont et en aval ; a contrario, F. RUF illustre cette préoccupation d'un exemple pris en Equateur.

A partir de ces notes d'ambiance des débats, il est possible de présenter les communications en tentant de répondre à cinq questions qui seront autant de chapitres :

- qui a décidé de la création de l'aménagement hydroagricole ?
- quels sont ou ont été les objectifs de ces décideurs ?
- quelles sont les caractéristiques de conception et de gestion de l'aménagement et quelles en sont les fonctions ?
- quels types de systèmes de production trouve-t-on sur ces aménagements ?
- quelles recommandations tirer des évaluations et de l'atelier ?

## QUI A DECIDE DE LA CREATION DE L'AMENAGEMENT HYDRO-AGRICOLE ETUDIE ?

Il convient d'évacuer d'emblée la conception manichéenne et moralisatrice déjà signalée et se garder de toute application mécanique de cette vision réductrice sur la grille de classification des communications présentées. Les cas exposés peuvent correspondre à trois situations :

1 - l'aménagement a été réalisé à l'initiative propre de la communauté concernée : Yemen du Nord (Y. Clouet), riziculture de mangrove Casamance et Guinée-Bissao (A. Aubrun, B. Barry, E. Denis, Cl. Marius), Madagascar (partie de l'exposé de M. Raharison), les bas-fonds (S. Berton).

2 - l'aménagement a été proposé et réalisé pour tout ou partie par l'Etat ou un agent extérieur à la communauté : Bagré (Verzat), Labre (A. Le Gentil), Casamance (A. Aubrun, B. Barry), Forgho (F. Gadelle, G. Barrier), Nordeste du Brésil (A. De Queiroz), Madagascar (P. Raharison), Guyane, Surinam, Guyana (Cl. Marius), Petits Périmètres Irrigués Villageois, (Le Goupil), Yatenga (P. Dugué)

3 - l'aménagement a été demandé à l'Etat par une communauté : Nordeste Brésilien (A. De Queiroz), PPIVF-Sénégal (D. Boubée), extension Forgho (F. Gadelle). Ceci se produit surtout après connaissance de projets pilotes.

Après avoir identifié les décideurs voyons maintenant...

## QUELS ONT ETE LES OBJECTIFS DE CES DECIDEURS ?

De la connaissance des objectifs fixés par les décideurs aux aménagements qu'ils ont créés, nous pourrions déduire les critères d'évaluation qu'il convient de leur appliquer et savoir si "le projet" est bien cohérent.

La classification proposée reprend celle qui vient d'être retenue pour identifier les décideurs.

**Les aménagements réalisés à l'initiative de la communauté concernée** s'inscrivent dans le cadre d'une agriculture de subsistance où l'irrigation est perçue comme une pratique antialéatoire visant à assurer les récoltes menacées. L'agriculture irriguée est associée à l'agriculture pluviale et à d'autres activités (élevage, pêche, artisanat, forêt, commerce) au sein d'une communauté et souvent dans la même exploitation ou "unité de production". L'utilisation de l'eau à des fins non agricoles est fréquente et prise en considération lors de la création de l'aménagement (domestique, pêche, élevage, reboisement, artisanat).

Tout en restant dans cette logique de subsistance, l'aménagement peut avoir pour objectif secondaire l'augmentation de revenus par la mise en oeuvre de nouvelles spéculations telles que le maraîchage.

Parfois il s'agit de rentabiliser un investissement coûteux à vocation sociale (eau à usage domestique) en adaptant une ressource rare (l'eau) aux disponibilités en facteurs de production (terre, travail essentiellement).

**Les aménagements proposés par un agent extérieur à la communauté concernée** affichent selon les communications entendues, les objectifs suivants :

*augmenter la production agricole* pour satisfaire la demande nationale, surtout urbaine et faire face à la pression démographique d'où la nécessité d'obtenir deux récoltes par an là où n'en obtenait qu'une.

*lutter contre la sécheresse ou la famine*, reste à découvrir le contenu implicite de cet énoncé. Peut être faut-il y voir une pratique exorciste ? Je laisse donc le soin à ceux qui le présentent d'en expliquer le contenu.

*freiner l'exode rural* en fixant la population. D'aucuns pensent au contraire que les bons agriculteurs dynamiques sont déjà partis et qu'ils ne sert à rien de donner l'eau aux "incapables" restés sur place.

*projet pilote* avant la réalisation d'un grand barrage souvent à usage non agricole même si l'eau qui fait tourner les turbines hydroélectriques sert ensuite à l'irrigation. Le petit aménagement préliminaire sert à tester le comportement des agriculteurs.

*politique* : "un barrage ça se voit" d'où la nécessité de réalisations marquantes dans des zones politiquement sensibles afin de réduire des tensions sociales existantes ou latentes.

*"un aménagement ça s'évalue"*. Ce serait plutôt la position prêtée aux bailleurs de fonds car il est facile de contrôler un tel investissement et d'en réaliser l'évaluation financière et économique.

En conclusion il faut se demander s'il existe une synthèse possible de ces deux grandes catégories d'objectifs afin d'en déduire éventuellement des recommandations.

## **CARACTERISTIQUES DE LA CONCEPTION, DE LA GESTION ET DES FONCTIONS DE L'AMENAGEMENT**

**Les aménagements réalisés à l'initiative de la communauté concernée** sont, le plus souvent, le résultat d'une décision collective. Leur réalisation s'établit sur la base d'une participation intense et égalitaire ; de même pour l'entretien des aménagements (puits, forages, ouvrages, canaux) qui paraît satisfaisant et d'un coût réduit. L'organisation des usagers selon un système choisi par la communauté (traditionnel, coopératif ou associatif exogène) assure l'efficacité dans la gestion d'une ressource limitée : l'eau.

Le plus souvent les droits sur l'utilisation de l'eau (tours d'eau) sont dissociés des droits sur le foncier (titres de propriété et modes de faire-valoir) et l'eau semble prendre le pas sur la terre certainement parce qu'il s'agit de la ressource la plus rare. Ainsi après plusieurs années de fonctionnement on note davantage de transferts de droit d'irrigation que d'achat-ventes de parcelles de terrain. De plus le tour d'eau représente un pouvoir et un bien aliénable avant d'être un facteur de production capable de satisfaire les besoins des cultures.

L'organisation de la communauté et la gestion du projet se font autour de l'eau et c'est à ce niveau que peuvent apparaître les conflits. Le système est **ouvert** et par la même susceptible de s'adapter à des changements de son environnement.

**Les aménagements proposés par un agent extérieur à la communauté** se caractérisent par le terme de "projet". On a d'un côté le "projet" et en face les usagers. Ceux-ci peuvent occuper déjà le site ou être amenés de plus ou moins loin, il s'agira alors de colons (Bagre). Le "projet" c'est à la fois ce qui se voit (l'aménagement) et aussi la structure administrative (bureaucratie), la ferme pilote ou semencière, la société de service (tracteurs, outils aratoires), le crédit, le service d'approvisionnement et de commercialisation. Tout ceci forme le projet bien individualisé face aux usagers potentiels qui achèteront ou non l'eau.

On peut trouver une situation semblable dans le premier cas si un groupe s'approprie la majorité des droits d'eau et place ainsi les autres membres de la communauté en position de simples usagers devant acheter leur tour d'eau. La décision du choix du site des aménagements est prise à l'extérieur de la communauté des usagers sans connaître les attentes et sans expérience du milieu. Parfois elle change sans consultation des usagers potentiels (Casamance) prouvant ainsi qu'il existe des alternatives non proposées aux "bénéficiaires". La réalisation des aménagements nécessite des moyens techniques importants, coûteux, parfois sophistiqués et la participation des futurs usagers aux travaux est rarement demandée car elle n'a pas place dans le dispositif confié à une entreprise spécialisée obéissant à sa propre logique technique et économique.

Ces décisions d'interventions sur le milieu naturel prises sans concertation avec les habitants du lieu ont parfois des effets catastrophiques et irréversibles. Tel est le cas de la mangrove en Casamance où des centaines d'hectares sont perdues pour l'agriculture à cause d'une acidification des sols entraînée par les aménagements "extérieurs" alors que, les joutant, on trouve des rizières "traditionnelles" en pleine production. Dans une même région (le Nordeste du Brésil) les décisions d'aménagements sont prises au coup par coup dans la capitale, sans qu'il soit possible, sur une période longue, de trouver la logique qui expliquerait leur enchaînement et succession.

La rentabilité du projet est uniquement calculée en termes financiers et économiques sans prise en compte des effets seconds, bénéfiques le plus souvent, car l'objectif du projet est d'augmenter la production agricole et les revenus des usagers.

Ce qui caractérise le **projet** c'est le **système fermé** car le projet est tautologique dans sa conception et son fonctionnement. Il se suffit à lui-même. Il s'avère donc difficilement reproductible car peu adaptable. En fait les fonctions attribuées au "projet" dépassent la simple fourniture d'eau car la rentabilité de l'investissement dépend aussi des autres facteurs de la production agricole et de la commercialisation des récoltes. Le projet est conduit à assurer l'approvisionnement, le crédit, la commercialisation.

## LES SYSTEMES DE PRODUCTION :

La notion de "**système ouvert**" vient de servir à caractériser les **aménagements créés à l'initiative d'une communauté**. Ceci se retrouve quand on étudie les systèmes de production mis en oeuvre par les utilisateurs de ces infrastructures. En effet, l'agriculture irriguée est dans ce cas associée à l'agriculture pluviale ainsi qu'à d'autres activités économiques (élevage, pêche, forêt, artisanat...). Certains revenus extérieurs à l'unité de production ("exploitation agricole") servent même à faire face aux coûts de fonctionnement du système d'irrigation (fuel, pièces détachées...).

Ce système de production étudié à l'échelle d'une unité de production ou d'une unité de consommation (ménage) se caractérise par les pratiques antialéatoires, l'irrigation apportant une marge de sécurité supérieure grâce à la diversification des sources de revenu et de production d'aliments.

De tels systèmes peuvent rester stables durant de très larges périodes tant que n'apparaissent pas de modifications dans l'environnement économique et social ; le marché foncier ne s'activant qu'en fonction de nouvelles distributions des droits d'eau.

Quand le milieu économique et social subit un changement profond affectant sa structure même et portant sur les disponibilités en force de travail ou en terre (Yemen du Nord, Ballantes, Madagascar) le système de production même très ancien s'adapte d'autant mieux en fonction des nouvelles disponibilités en moyens de production qu'il n'est pas uniquement dépendant de l'agriculture irriguée. Dans de telles circonstances on apprécie l'aspect artificiel de projets construits entièrement et uniquement sur l'irrigation.

On ne peut cependant évacuer la question sur la productivité de tels aménagements et des systèmes de production qui les intègrent. Est-il possible de produire plus ? Existe-t-il en utilisant les mêmes quantités de facteurs de production d'autres systèmes plus productifs ?

Ces interrogations nous conduisent tout de go à la prise en considération des systèmes de production mis en oeuvre sur les **projets proposés par un agent extérieur à la communauté**.

Leur caractéristique déjà signalée est **celle de système fermé**. La monoculture de riz irrigué à deux récoltes par an semble la plus répandue et les aménagements ont été calibrés en fonction des besoins en eau de cette culture. On recherche bien dans ce cas le système le plus productif mais, ce faisant, le degré de dépendance du projet par rapport à l'amont et à l'aval est accru.

Cette dépendance est tout d'abord technique et technologique : conception et réalisation des aménagements, approvisionnement en intrants, en carburant, en pièces détachées.

Elle est aussi économique car la logique du projet veut qu'il existe un marché où réaliser la valeur de la production afin de faire face aux coûts de fonctionnement et d'entretien. Le projet s'intègre donc nécessairement à une économie plus large qui déterminera prix et marchés avec ou sans une politique agricole explicite.

Ce système de production de monoculture irriguée ne laisse pas de champ pour d'autres activités économiques car les unités de productions sont calculées pour utiliser toute la terre et toute la main d'oeuvre disponibles. Il ne reste donc pas d'opportunités pour une adaptation du système et une péréquation entre différentes sources de revenus. L'initiative laissée aux agriculteurs est elle-même fortement limitée, le projet dictant l'ensemble des normes techniques à exécuter.

L'étude de divers cas relevant de l'une ou de l'autre catégorie de cette classification sommaire prouve qu'il existe tout de même **une dynamique des systèmes de production**. Comme nous venons de le voir les systèmes "traditionnels" perdurent tant que ne surgit pas une crise dans la disponibilité des facteurs de production. Les agents économiques qui traverseront la crise seront ceux qui auront adopté des technologies traduisant les nouveaux rapports entre facteurs de production tout en restant fidèles à leur logique d'économie de subsistance et à des pratiques antialéatoires.

Les "**projets**" semblent connaître une évolution sacrifiant aussi à cette logique antialéatoire. Conçus pour une économie de marché et devant répondre à tous les besoins de leurs utilisateurs, ces projets sont souvent repris par leurs "bénéficiaires" dans un ensemble plus vaste où d'autres activités économiques dont l'agriculture pluviale, ont aussi leur place (Bagré, Forgho). Deux logiques s'affrontent et seule la récupération, l'appropriation des aménagements par leurs usagers peut assurer leur entretien et leur survie. Les systèmes de production qu'il est alors donné d'étudier traduisent le rapport de force entre logiques économiques différentes, la plus grande stabilité apparaissant quand décideurs et utilisateurs sont confondus.

A l'autre extrême un secteur "moderne" peut exister si le marché remplit bien ses fonctions en amont et en aval de l'exploitation agricole, les rapports entre décideurs et utilisateurs traduisant alors une division sociale du travail admise de tous.

#### RECOMMANDATIONS :

L'étude des 18 communications et plus particulièrement des évaluations de G.Barrier et G.Berton permet de tirer les recommandations suivantes faites aux décideurs en sus des considérations techniques généralement bien maîtrisées (hydrogéologie, environnement, génie rural...):

**identifier les différents partenaires,** leurs logiques économiques, leur organisation sociale,

**étudier avec les bénéficiaires toutes les alternatives techniques,**

**obtenir la participation des futurs usagers** à la réalisation et à la gestion des aménagements,

**rechercher l'autonomie des groupements d'usagers,**

**s'assurer de l'existence de marchés sûrs** pour les productions et de la régularité de l'approvisionnement en intrants et pièces détachées,

**vérifier que les divers revenus** des usagers leur permettent de faire face aux coûts de fonctionnement et d'entretien,

**dissocier le foncier des droits à l'utilisation de l'eau** et confier aux groupements d'usagers l'étude et la solution de ces questions.

Tout en recherchant des méthodes et des techniques d'aménagements permettant des gains de temps, les participants ont insisté sur la nécessité de la prise en considération des logiques paysannes et des particularités locales.

Des demandes s'ajoutent aux conseils aux décideurs. Elles portent sur :

- des méthodes pour le diagnostic des situations (analyse de milieu) et l'étude d'alternatives techniques,
- des méthodes pour le suivi et l'évaluation des projets.

#### CONCLUSIONS :

Au terme de ce compte-rendu l'envie est de conclure sur une typologie fonctionnelle des aménagements. Quoi de plus logique dans la mesure où les aménagements sont des créations artificielles nées de la volonté de décideurs ? Leur évaluation pourrait se limiter à l'étude de leur rationalité puisqu'ils mobilisent des ressources rares (eau, capital, travail) avec une finalité sociale.

De la sorte il est possible de distinguer :

**Les petits aménagements dont le premier objectif n'est pas d'abord la production agricole.** Il peut s'agir d'ouvrages prétextes à des distributions d'aliments selon le principe "food for work" ou "mangé sinistré", ou de symboles visuels et durables de l'intérêt du décideur (Etat, Capitale, Bienfaiteur) pour une région ou une population donnée. Leur entretien n'est pas indispensable dans la logique du décideur et leur durée de vie éphémère...

**La deuxième catégorie :** aménagements dont le premier objectif est la production agricole, nous intéresse davantage. Mais, s'agissant d'évaluation économique, financière, sociale, doit-on étudier l'aménagement seul ou l'ensemble des unités de production (exploitations) qui utilisent pour tout ou partie l'aménagement ? Les travaux de l'atelier invitent à prendre en considération le système à une autre échelle en mesurant alors l'effet de l'utilisation de l'eau dans ses inter-relations avec les autres moyens et facteurs de production. Ainsi à Bagré ou Forgho quand le projet apporte l'eau aux agriculteurs ceux-ci veulent davantage de terre pour cultiver en pluvial.

Et l'on retrouve les deux logiques : **antialéatoire-subsistance et surplus-accumulation**, toutes deux tendues vers et par l'impérieuse nécessité de la production.

La finalité exprimée par "assurer la survie et la reproduction d'une communauté" suppose que le système de production permette de dégager les revenus indispensables au fonctionnement et à l'entretien de l'aménagement. Dans le cas contraire le prix de la sécurité ou de l'antialéatoire devra être payé par un agent extérieur à la communauté en prenant la forme d'un transfert social.

Les petits aménagements conçus pour dégager un surplus après satisfaction des besoins de leurs usagers n'atteindront leur objectif que s'il existe un marché fiable sur une période assez longue. D'où la nécessité de politiques agricoles garantissant les prix et l'achat des récoltes. Si ces conditions ne sont pas satisfaites la situation se dégradant, les agriculteurs passeront à une logique de subsistance.

Que l'on parle d'une classification entre aménagements traditionnels et projets modernes ou que l'on adopte la dichotomie économie de subsistance-économie de marché, le bon fonctionnement et l'entretien de l'aménagement dépendra avant tout de son appropriation par les agents économiques qui l'utilisent. Ceux-ci combinent l'eau à d'autres intrants et facteurs de production selon une logique qu'il convient de comprendre.

Ces agents peuvent être des **producteurs** se comportant en chefs d'exploitation intéressés par l'accumulation ou, à l'opposé, de simples **consommateurs** cherchant seulement à couvrir des besoins essentiels. La logique de l'utilisateur doit

être prise en compte par le **décideur - créateur** de l'aménagement qui aurait tendance à ne voir de son projet que les limites du périmètre irrigué. Reste à savoir qui est le véritable **décideur** celui qui combine les facteurs de production (agriculteur usager de l'eau) ou celui qui impose le projet parce qu'il détient la technique d'aménagement ou le pouvoir.

Un exemple exceptionnel car historique, vient de nous être donné en HAÏTI. Après la chute du régime et la disparition des forces de l'ordre (macoutes) certains aménagements ont été pillés, saccagés détruits, d'autres sauvegardés par leur usagers. Dans les deux cas il s'agit de projets financés et pensés par l'aide étrangère et le Ministère de l'Agriculture. Dans les deux cas il s'agit de paysans. La différence tient uniquement

au degré d'appropriation et de gestion par les paysans des projets concernés : ils ont sauvegardé ce qui ne leur était plus étranger et détruit ce qui représentait un pouvoir honni.

La conclusion générale de cet atelier N° 2 pourrait tenir dans quelques recommandations :

- **se donner les moyens et le temps de comprendre le milieu naturel, économique et social par la recherche,**
- **écrire et diffuser les expériences accumulées en la matière,**
- **former les intervenants à la prise en compte de l'aménagement dans tout son environnement.**

### ATELIER 3 : LES GRANDS AMENAGEMENTS HYDRO-AGRICOLES

J. JAUJAY\* et Ph. JOUVE\*\*

C'est une véritable gageure que de vouloir rendre compte de communications aussi nombreuses et variées que celles qui ont été présentées à l'atelier III consacré aux grands périmètres d'irrigation.

C'est pourtant ce à quoi nous contraint la nécessité de présenter une synthèse des travaux de cet atelier. Nous sommes bien conscients qu'en nous livrant à cet exercice périlleux, nous risquons d'accroître la frustration que de nombreux participants et intervenants ont déjà ressentie lors des travaux en commission quand, pour permettre à tous de s'exprimer, il a fallu réduire de façon drastique le temps de parole accordé à chacun.

La seule consolation que l'on puisse tirer de cette situation est que cette abondance de contributions (20) atteste de l'intérêt porté au thème de cet atelier.

Dans un premier temps nous présenterons les idées principales qui ressortent des analyses et des constats de situation qui ont été faits dans un certain nombre de grands périmètres irrigués, aidés en cela par le fait que plusieurs communications résultent précisément d'évaluation de ce type d'aménagement hydro-agricole.

Ensuite, pour ne pas succomber à la tentation de se contenter de stigmatiser les erreurs commises par les autres, seront présentées les conséquences qui en résultent, en ce qui concerne la conception, la mise en œuvre et le suivi des grands périmètres hydro-agricoles.

\* C.C.C.E.  
\*\* CIRAD

Bref, on essaiera comme cela a été suggéré en introduction à ce séminaire de tirer les enseignements du passé pour préparer l'avenir.

En matière d'analyse du passé, un premier constat se retrouve dans la plupart, sinon dans la quasi-totalité des expériences présentées : à savoir **le décalage entre les objectifs assignés aux grands périmètres d'irrigation et les résultats obtenus.**

Mais d'emblée, il faut distinguer deux situations dans ce décalage.

Celle où celui-ci a abouti à une mise en valeur différente du projet initial mais en définitive relativement satisfaisante du point de vue des superficies irriguées, des productions et des rendements comme cela est le cas dans les grands périmètres d'irrigation du Maroc. Compte tenu de l'évolution inévitable au cours du temps des conditions économiques, sociales et démographiques, de la mise en valeur et du caractère en partie conventionnel des plans d'assolement établis lors des études d'avant projet, un tel décalage est somme toute assez normal, et ne constitue pas forcément un signe d'échec.

Par contre, plus significatif est le décalage qui se traduit par un faible taux de réalisation des superficies irriguées initialement prévues, des rendements médiocres et un endettement des paysans et de l'Etat. Ce qui malheureusement est le cas le plus fréquent, notamment dans beaucoup de périmètres d'Afrique de l'Ouest.

Les causes de ce décalage entre objectifs et réalisations sont fort nombreuses, et il n'est pas aisé d'en rendre compte.